

Conseil Municipal

Séance du mercredi 28 mars 2007 à 20 h 30

Compte-rendu sommaire des délibérations

Le Conseil Municipal de PLONEOUR LANVERN s'est réuni en Mairie le mercredi 28 mars 2007 à 20h30, sous la présidence de **Michel CANEVET**, Maire, sur convocation adressée le mercredi 21 mars 2007 aux élus.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de **Brigitte GUEGUEN (pouvoir à Gilbert CESVET)**, **Christiane SIMON (pouvoir à Stéphane LE GARREC)**, **Joseph DANIEL (pouvoir à Jean-Marc LOUSSOUARN)**, **Jean-François LE BLEIS (pouvoir à Daniel HASCOET)**, **Marie-Lise DANIEL (pouvoir à Philippe PLOUZENNEC)**, **Marina LE MARC** et **Huguette DANIEL**.

Secrétaire de séance: **Corinne DEMOUGIN**

1 – Commission des finances, du développement et de l'agriculture

1-1 Comptes administratifs 2006 et article L 2241-1 du CGCT

Le Conseil Municipal a adopté les comptes administratifs de l'année 2006 dont une présentation synthétique est annexée au présent compte rendu :

- budget communal (annexe n°1)
- budget annexe du service d'eau (annexe n°2)
- budget annexe du camping municipal (annexe n°3)
- budget annexe du lotissement de Kergroas (annexe n°4)
- budget annexe du lotissement de Kériforn (annexe n°5)
- budget annexe du lotissement de Kéraden (annexe n°6)

Par ailleurs, le Conseil municipal a approuvé le bilan des acquisitions et cessions opérées en 2006 (annexe n°7).

1-2 Comptes de gestion 2006 du Receveur municipal

Le Conseil Municipal ayant constaté que les résultats figurant aux comptes de gestion de l'exercice 2006 tenus par le Receveur municipal sont identiques aux comptes administratifs établis par l'ordonnateur, a décidé d'approuver les comptes de gestion du Receveur municipal.

1-3 Exercice 2006 – Affectation des résultats

Dans la perspective d'une prise en compte dans les documents budgétaires 2007, le Conseil Municipal a décidé de l'affectation des résultats de l'exercice 2006 dans les conditions figurant au document annexé au présent compte rendu (annexe n°8).

1-4 Fiscalité directe locale pour 2007

Le Conseil Municipal a fixé ainsi qu'il suit les taux de fiscalité 2007 appliqués aux bases des différentes taxes locales :

- taxe d'habitation : 12.42 % (produit correspondant : 587 590 €),
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 15.07 % (produit correspondant : 555 179 €),
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36.51 % (produit correspondant : 80 285 €).

Dans ces conditions, le produit fiscal s'élèverait à 1 223 054 € hors allocations compensatrices (150 492 €).

1-5 Budgets primitifs pour 2007

Le Conseil Municipal a adopté les budgets primitifs pour l'exercice 2007. Les documents synthétiques de présentation de ces différents budgets sont annexés au présent compte rendu :

- budget communal (annexe n°1)
- budget annexe du service d'eau (annexe n°2)
- budget annexe du camping municipal (annexe n°3)
- budget annexe du lotissement de Kériforn (annexe n°4)
- budget annexe du lotissement de Maner Laou (annexe n°5)
- budget annexe du lotissement de Kéraden (annexe n°6)

Le Conseil Municipal a également validé l'octroi d'un prêt d'honneur de 750€ à Annaëlle LE COURSONNOIS

2 – Commission de l'aménagement et de l'urbanisme

2-1 Approbation du projet de rond point à Canapé

Le Conseil Municipal a validé le projet d'aménagement d'un rond point sur le secteur de Canapé, sur lequel une décision de principe favorable avait été émise lors de la séance du 12 décembre dernier, et a mandaté le Maire pour fixer les participations financières prévisionnelles.

2-2 Affaires foncières : Acquisition, cession et échanges de terrains

Le Conseil Municipal a décidé de réaliser diverses opérations foncières :

- division d'un terrain de 9000m² en ZA de Kerlavar en 2 parties de 7518 et 2000m², et cession des 7518m² au prix de 8€ le m²,
- acquisition d'un terrain de 1297m² allée de Kergonda au prix de 23,81€ le m², soit 30.888,67€, en vue de l'extension du cimetière,
- acquisition d'un terrain d'environ 16.000m² route de Kerbascol en vue de la réalisation d'un exutoire d'eaux pluviales au prix global et forfaitaire de 7000€,
- cession d'un terrain à vocation économique de 1590m² à Kéraden au prix de 65€HT,
- cession de la portion résiduelle :
 - d'une part, aux riverains bordant la route départementale pour les parties attenantes à leur domicile, au prix de 65€HT,
 - d'autre part, à la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, pour la création d'une zone tertiaire intégrée à Kéraden pour une superficie d'environ 15.000m², au prix de 10€ le m².

Le Conseil Municipal a, par ailleurs, décidé dans le cadre d'un échange de parcelles à Lescoulouarn entre la Commune et les riverains de lancer une enquête publique afin d'acter cet échange qui avait déjà reçu le consentement des riverains concernés.

Le Conseil Municipal a également mandaté le Maire pour ces opérations immobilières et l'a autorisé à signer les actes à intervenir, à payer le prix, les frais d'actes et de bornage éventuellement, et à encaisser les recettes correspondantes aux cessions.

2-3 Déplacement de la limite d'agglomération sur la route de Pont l'Abbé

Le Conseil Municipal a décidé de modifier la limite de la zone urbaine, en rapprochant la zone agglomérée de l'allée de Kérallain et de solliciter du Conseil général une limitation à 70km/h de la vitesse autorisée entre l'agglomération et l'accès à la ZA de Kerlavar.

2-4 Dénomination de rue et espaces

Le Conseil Municipal a décidé des dénominations suivantes :

- Allée Carn Guillermic : la voie nouvelle créée suite à la réalisation d'un nouveau lotissement sur un terrain adjacent à la rue Carn Guillermic.
- Zone de Kerganet : l'ensemble des zones d'activités du secteur économique du sud de la Commune. Cette appellation sera affectée d'un numéro ou d'une situation complémentaire.

2-5 Plan Local d'Urbanisme

Mr **Thierry LE GALL**, Adjoint délégué à l'urbanisme a présenté un point d'étape sur ce dossier.

Le Conseil a pris acte de cette communication.

2-6 Procédure pour la rétrocession des voies et réseaux des lotissements et chemins privés

Le Conseil Municipal a adopté les modalités d'acceptation des voies et réseaux privés par la Commune et de leur intégration dans le domaine privé de la Commune. Elles constitueront la base de rédaction des futures conventions.

Le Conseil a également mandaté le Maire pour finaliser ce dossier et l'a autorisé à signer les conventions à venir.

2-8 Création de zones de regroupement des panneaux publicitaires hors agglomération

Le Conseil Municipal a décidé de solliciter du Préfet la création d'une commission en charge de ce dossier. Cette commission, dont la composition est fixée par arrêté préfectoral, est présidée par le Maire et comprend des élus locaux, des représentants de l'Etat ainsi que des représentants des Chambres Consulaires.

Le Conseil Municipal a désigné les élus locaux suivants :

- **Jean MORVAN**
- **Danielle DAGUERRE**
- **Jean François LE BLEIS**
- **Daniel HASCOET**
- **Thierry LE GALL**
- **Gilbert CESVET.**

3 – Commission des affaires scolaires et sociales

3-1 Année scolaire 2006/2007 – Allocations diverses

Le Conseil Municipal a décidé d'ajouter une prestation à cette liste.

Concernant les séances d'équitation réalisées dans le cadre scolaire dans un centre équestre local, la Commune prendra en charge le financement de la moitié du coût des séances ainsi que le transport, dans la limite de 8 séances par établissement plonéouriste par année scolaire.

3 – Commission de la vie associative et culturelle

3-1 Subventions aux associations pour 2007 – 1^{ère} répartition
 Le Conseil a décidé d'accorder les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Nb adhérents	Dotation 2007	Subvention Exceptionnelle
SYNDICAT D'ELEVAGE DU PAYS BIGOUDEN	61	452	
ARDEUR	500	472	
AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE	1371	3990	19 000
LYRE BIGOUDENE	23	957	
COMITE DE JUMELAGE	42	525	
AMZER VAK	80	1280	
FNACA		143	
UNC / AFN		143	
Assistantes maternelles		210	
CLUB DU 3EME AGE		525	
Secours populaire		420	
COS du personnel communal Chèques vacances	53	8 779	
DIHUN (activité judo)		250	
AL BADMINTON	65	1 040	
ANIMATION LANVERN		1 000	
EVEIL LAND ART	10	1 000	
AL RINK HOCKEY	122	1 952	1 500
AL tennis de table	49	900	
AL Théâtre	100	525	
Carabine bigoudène	138	2 208	
Footing club	50	800	
Gym volontaire	172	997	
Tre ar Vro	83	420	
Plonéour football club	336	5 376	1 294
Club multi-sports	130	2 080	
Twirling club	50	800	1 200
Hand ball club	110	1 760	1 000
Société de chasse		319	
Les jardiniers de France	78	157	
DANSE PASSION	60	300	
BIGOUDEN DART'S CLUB	8	128	
Association des Maires du Finistère		1 329,54	
Stations vertes de vacances		1 000	
Société protectrice des animaux		1 200	

Par ailleurs, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes au bénéfice d'organismes extérieurs oeuvrant dans le domaine social :

- Banque Alimentaire (participation par personne servie plus cotisation) : 683 €

- Le Panier de la Mer (pour les 10 ans de l'association) : 200 €
- Pact Arim : 212,82 € (participation pour l'instruction de dossiers)
- Les Amis de la Bibliothèque (portage de livres à domicile) : 1600 €
- Buhez Evit An Tud Coz : 762€.

4 - Commission d'appels d'offres

5-1 Restaurant municipal

Le Conseil a pris acte des décisions de la Commission d'appel d'offres qui lors de sa réunion du lundi 26 mars 2007, a procédé à la dévolution des lots dans le cadre de la procédure d'appels d'offres en marché négocié pour l'extension du restaurant municipal.

Les lots sont attribués dans les conditions suivantes :

- **Lot n°1** - Gros œuvre, démolition et maçonnerie : entreprise **SEBACO** de Quimper – **102 768,58 € HT**,
- **Lot n°4** – étanchéité : entreprise **SEO** de Ergué-Gabéric – **14 303,00 € HT**,
- **Lot n°5** – Serrurerie : entreprise **LE CLEACH** de Plonéour-Lanvern – **4 747,41 € HT**,
- **Lot n°7**- Menuiseries intérieures : entreprise **SAS LE LOUP** de Quimper – **9 672,06 € HT**,
- **Lot n°8**- Cloisons, isolation : entreprise **RODRIGUEZ GEGO** de La Forêt-Fouesnant – **18 260,16 € HT**,
- **Lot n°9**- plafonds suspendus : entreprise **GUILLIMIN** de Quimper – **8 822,00 € HT**,
- **Lot n°10**- Revêtements scellés collés : entreprise **LUCAS GUEGUEN** de Quimper – **23 415,62 € HT**,
- **Lot n°11**- Electricité : entreprise **BARGAIN** de Pluguffan – **18 301,76 € HT**,
- **Lot n°12**- Chauffage gaz, VMC, désenfumage : entreprise **DILOSQUER** du Guilvinec – **46 313,00 € HT**,
- **Lot n°13**- Peinture : entreprise **SARL LE BIAVANT** de Mellac – **10 258,47€ HT**.

5 – Administration générale

5-1 Marchés passés en procédure adaptée – Dévolution

- Etude pour le remplacement du bloc cuisson du Restaurant Municipal ; marché conclu avec le bureau d'étude technique API-Guillerm de Lanvéneq (56) pour un montant de 4 736,36 €HT,
- Matériel informatique - Lot N° 1 (services extérieurs) ; marché conclu avec l'entreprise EG Informatique de Pont-l'Abbé pour un montant de 7 709,42 €HT,
- Matériel informatique - Lot N° 2 (services de la Mairie) ; marché conclu avec l'entreprise SOMAINTEL NCI de Quimper, pour un montant de 7 966,00 €HT,
- Matériel informatique - Lot N° 3 (câblage) ; marché conclu avec l'entreprise EG Informatique de Pont-l'Abbé, pour un montant de 5 872,05 €HT,
- Achat d'une tondeuse autoportée, marché conclu avec l'entreprise SOFIMAT de Brieç de l'Odet, pour un montant de 32 890 €HT,

- Fourniture d'1 structure légère mobile - Ecole maternelle ; marché conclu avec l'entreprise BREMAT de Quimper, pour un montant de 4 304,40 €HT
- Etude p/mise en place de la carte d'assainissement marché conclu avec l'entreprise B3E de Quimper, pour un montant de 4 789,98 €HT
- Achat de mobilier scolaire marché conclu avec l'entreprise Mécanographie Bigoudenne de Pont-l'Abbé, pour un montant de 11 963,97 €HT
- Fourniture d'un conteneur pour le site Raphalen marché conclu avec l'entreprise Arzel de Plouédern (29), pour un montant de 2 392 €HT.

5-2 Cession d'immeuble à PONT L'ABBE

Le Conseil Municipal a décidé de mettre en vente un immeuble libre de bail, situé à PONT L'ABBE, rue Floquet et de mandater les notaires associés LACOURT et LE PAPE pour réaliser cette opération.

5-3 Campagne « Fleurir la France »

Comme chaque année, Le Conseil Municipal a décidé de participer à la campagne 2005 « Fleurir la France ». Deux concours sont organisés : le concours des « villes et villages fleuris » pour les espaces communaux et le concours des « maisons fleuries » pour les espaces privés.

5-4 Recensement complémentaire de la Population

Compte tenu de l'accroissement de l'urbanisme actuellement observé et afin d'anticiper d'un an l'évolution de nos dotations, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser le Maire à solliciter de l'INSEE l'organisation de ce recensement complémentaire en 2007.

5-5 Reconduction de l'opération « dispositif d'économie d'eau »

Le Conseil Municipal a décidé de reconduire en 2007 le programme d'incitation aux économies d'eau initié en 2004 ; à savoir : aide à l'acquisition de bacs récupérateurs d'eau pluviale (20 € par bac).

Fait à PLONEOUR LANVERN et affiché en
Mairie le 2 avril 2007

Le Maire,

Michel CANEVET